

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Commune de Mollégès - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2017 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Mollégès, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 699.938 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2017, sur une dépense subventionnable de 874.923 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec la commune de Mollégès la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 3.221.972 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Mollégès en application de la délibération n°231 du 22 octobre 2014.

à l'Unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée